

**Délibération n° 2017-233 du 13 décembre 2017
relative aux conditions de fonctionnement du téléservice ADEL**

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,

Vu le code électoral, notamment son article LO. 135-1,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 112-9 à L. 112-15,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 22,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 quater et 25 quinquies,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 47,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9,

Vu le décret n° 2009-546 du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne,

Vu le décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,

Vu le décret n° 2014-747 du 1^{er} juillet 2014 relatif à la gestion des instruments financiers détenus par les membres du Gouvernement et par les présidents et membres des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes intervenant dans le domaine économique,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif au référentiel général d'accessibilité pour les administrations,

Vu la délibération de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique n° 2015-69 du 19 mars 2015 portant création d'un téléservice dénommé « ADEL »,

Après en avoir délibéré le 13 décembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Le téléservice mentionné à l'article 4 du décret du 23 décembre 2013 susvisé et à l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 2014 susvisé est le téléservice ADEL, créé par la délibération de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique du 19 mars 2015 susvisée.

Les déclarations adressées à la Haute Autorité par l'intermédiaire du téléservice ADEL contiennent les informations mentionnées aux articles 1^{er} à 3 du décret du 23 décembre 2013 précité.

Pour les personnes mentionnées à l'article 8 de la loi du 11 octobre 2013 susvisée et à l'article 25 quater de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les éléments transmis par l'intermédiaire du téléservice sont ceux fixés aux articles 2 à 3-3 du décret du 1^{er} juillet 2014 précité.

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 11 février 2005 susvisée, une version accessible du téléservice ADEL, dénommée « ADEL Access », permet aux personnes en situation de handicap ou dont le navigateur internet ne supporte pas ADEL de déposer des déclarations.

Cette version du téléservice est conforme aux recommandations du référentiel général d'accessibilité pour les administrations, approuvé par l'arrêté du 29 avril 2015 susvisé, en vue d'une certification de conformité au label « e-accessible », niveau 4.

Article 3

La Haute Autorité rend public, sur son site internet et sur le téléservice ADEL, un guide du déclarant qui précise la manière dont les rubriques des déclarations doivent être complétées.

Article 4

La connexion au téléservice est effectuée de manière sécurisée par le protocole « https ».

La conformité du téléservice au référentiel général de sécurité est assurée par un audit externe.

Chapitre 1^{er} : Inscription et authentification des utilisateurs

Article 5

L'inscription des utilisateurs s'effectue lors de leur première connexion au téléservice. Elle nécessite la transmission des informations suivantes :

- le nom, le prénom et la date de naissance de l'utilisateur ;
- une adresse postale ;
- une adresse électronique personnelle ;
- un numéro de téléphone portable français ou une adresse électronique institutionnelle se terminant par le suffixe « gouv.fr », « assemblée-nationale.fr » ou « senat.fr ».

L'utilisateur qui souhaite modifier son numéro de téléphone prend contact avec la Haute Autorité qui s'assure de son identité avant d'autoriser la modification.

Article 6

L'activation du compte de l'utilisateur est conditionnée à la saisie d'un code à usage unique adressé par sms au numéro de téléphone portable communiqué, et à l'ouverture d'un lien contenu dans un courrier électronique envoyé à l'adresse électronique personnelle de l'utilisateur.

Pour les utilisateurs qui ne disposent pas d'une ligne de téléphone portable en France, l'activation du compte est conditionnée à l'ouverture d'un lien contenu dans un courrier électronique envoyé à l'adresse institutionnelle de l'utilisateur.

Article 7

L'authentification des utilisateurs est effectuée par l'intermédiaire de l'adresse électronique personnelle fournie lors de l'inscription et d'un mot de passe choisi par l'utilisateur. Ce mot de passe doit répondre à des critères de robustesse vérifiés par le téléservice.

Chapitre 2 : Élaboration des déclarations

Article 8

Les déclarations élaborées par l'intermédiaire du téléservice sont établies selon le format figurant en annexe de la présente délibération.

Chaque rubrique doit être complétée par l'utilisateur, le cas échéant en attestant qu'il n'a aucun élément à faire figurer dans la rubrique concernée.

Article 9

Les déclarations en cours d'élaboration sont conservées et accessibles à l'utilisateur pendant une durée d'une semaine. À défaut de dépôt ou de modification d'une déclaration pendant ce délai, elles sont supprimées.

Les utilisateurs sont alertés de la suppression à venir d'une déclaration par l'envoi de courriers électroniques à leur adresse personnelle.

Chapitre 3 : Dépôt des déclarations auprès de la Haute Autorité

Article 10

Les déclarations sont déposées auprès de la Haute Autorité par l'intermédiaire du téléservice. Ce dépôt est définitif et irréversible.

Préalablement au dépôt d'une déclaration, celle-ci peut être affichée et téléchargée par l'utilisateur au format PDF. Elle comporte alors la mention « Version en cours d'élaboration ». La déclaration peut également être affichée et téléchargée au format PDF à l'issue de ce dépôt.

Article 11

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-11 du code des relations entre le public et l'administration, le dépôt d'une déclaration par l'intermédiaire du téléservice fait l'objet d'un accusé de réception de la part de la Haute Autorité, envoyé à l'adresse électronique personnelle fournie par l'utilisateur lors de son inscription. Cet accusé de réception est signé électroniquement par la Haute Autorité et accompagné de l'empreinte numérique du fichier reçu pour preuve de la non-altération des données lors de l'échange.

En application de l'article L. 112-13 du même code, l'accusé de réception de la déclaration fait état de la date et de l'heure à laquelle celle-ci a été déposée.

Chapitre 4 : Modification du contenu d'une déclaration

Article 12

La dernière déclaration de situation patrimoniale et la dernière déclaration d'intérêts ou d'intérêts et d'activités, si elle a été déposée auprès de la Haute Autorité après le 15 octobre 2016, peut être actualisée aux fins de déclarer une modification substantielle ou d'effectuer une nouvelle déclaration.

Pour les personnes mentionnées à l'article 8 de la loi du 11 octobre 2013 susvisée et à l'article 25 quater de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les éléments transmis à la Haute Autorité pour

justifier des modalités de gestion des instruments financiers détenus peuvent être actualisés dès lors que la fonction au titre de laquelle ces éléments ont été communiqués n'a pas changé.

Article 13

L'actualisation d'une déclaration préalablement déposée nécessite la saisie d'un code à usage unique adressé à l'utilisateur par sms au numéro de téléphone fourni lors de l'inscription ou par courrier électronique à l'adresse institutionnelle indiquée à cette occasion.

Article 14

Le président de la Haute Autorité est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur son site internet.

Annexe : format des déclarations adressées par l'intermédiaire du téléservice ADEL

I. Format de la déclaration de situation patrimoniale

1° Les immeubles bâtis et non bâtis

Texte d'aide de la rubrique	
- Doivent être déclarés les biens immobiliers détenus en propre, les biens de la communauté et les biens indivis, quel que soit leur statut juridique (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit). - Seule la quote-part que vous (ou la communauté) détenez dans le bien doit être déclarée et valorisée. - Aucun abattement ne doit être appliqué à la valeur de la résidence principale. - Les biens détenus par l'intermédiaire d'une société civile immobilière ne doivent pas être déclarés ici, mais en rubrique n° 2. - Les biens des enfants, y compris mineurs, ne doivent pas être déclarés. - Pour l'évaluation des biens immobiliers, il est possible de vous référer aux ventes immobilières récentes recensées par l'application Patrim [lien]	

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature du bien	Liste ouverte	Appartement Maison individuelle Local commercial Terrain Terres agricoles Garage	Oui	Sélectionnez le type de bien immobilier dans la liste proposée ou indiquez le s'il n'y figure pas.
Adresse du bien	Texte sur plusieurs lignes		Oui	
Code postal	Cinq chiffres		Oui	
Commune	Texte libre		Oui	
Superficie du bâti	Nombre entier		Oui	Indiquez la superficie du bien en m². S'il s'agit d'un terrain non bâti, indiquez « 0 ».
Superficie du non bâti	Décimal		Oui	Indiquez la superficie du terrain en ha. Si le bien ne comporte aucun terrain non bâti, indiquez « 0 ».
Année d'acquisition	Année		Oui	Précisez l'année durant laquelle ce bien est entré dans votre patrimoine. Si son acquisition s'est faite en plusieurs étapes, indiquez l'année la plus ancienne et précisez-le en commentaire à la fin de la rubrique.
Mode d'acquisition	Liste ouverte	Acquisition Succession Donation	Oui	Sélectionnez dans la liste la manière dont ce bien est entré dans votre patrimoine ou précisez-la si elle n'y figure pas.
Nature juridique du bien	Liste fermée	Bien propre Bien commun Bien indivis	Oui	Sélectionnez dans la liste la nature des droits que vous détenez sur ce bien.
Droit réel	Liste fermée	Pleine propriété Usufruit	Oui	Sélectionnez dans la liste le droit réel que vous détenez sur ce bien. Si vous possédez des droits de plusieurs types, indiquez le détail ci-dessous en commentaire.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
	Nue-propriété		
Quote-part	Pourcentage	Oui	Précisez en pourcentage, la quote-part que vous détenez sur ce bien. Si vous détenez des droits de plusieurs types, indiquez le pourcentage total et précisez le détail en commentaire.
Prix d'acquisition	Nombre entier	Oui	Indiquez, en euros, la valeur de ce bien au moment où il est entré dans votre patrimoine (1 euro = 6,55957 francs). Si le bien est entré dans votre patrimoine en plusieurs étapes, indiquez la valeur totale et précisez le détail en commentaire à la fin de la rubrique.
Montant des travaux	Nombre entier	Non	Indiquez le montant total, en euros, des travaux effectués dans ce bien depuis qu'il est entré dans votre patrimoine. Si des travaux successifs ont été réalisés, précisez le détail en commentaire à la fin de la rubrique.
Valeur vénale	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur vénale, à la date du fait générateur de la déclaration, des parts que vous détenez dans ce bien. S'il s'agit de votre résidence principale, n'appliquez pas l'abattement de 30% prévu au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

2° Les parts de sociétés civiles immobilières

Texte d'aide de la rubrique
• Seules les parts que vous (ou la communauté) détenez doivent être déclarées et valorisées. • Les parts de SCI sont à déclarer quel que soit leur statut juridique (pleine propriété, nue-propriété ou usufruit). • Pour l'évaluation des biens immobiliers, il est possible de vous référer aux ventes immobilières récentes recensées par l'application Patrim [lien]

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Dénomination de la SCI	Texte libre	Oui	
Droit réel exercé sur les parts	Liste fermée Pleine propriété Usufruit Nue-propriété	Oui	Sélectionnez dans la liste le droit réel que vous détenez sur ces parts. Si vous possédez des droits de plusieurs types, indiquez le détail ci-dessous en commentaire.
Pourcentage du capital détenu	Pourcentage	Oui	Indiquez le pourcentage du capital de la SCI que vous détenez. Si vous détenez des droits de plusieurs types, indiquez le pourcentage total et précisez le détail en commentaire.
Nature du bien	Liste ouverte Appartement Maison individuelle Local commercial Terrain	Oui	Sélectionnez le type de bien immobilier dans la liste proposée ou indiquez le s'il n'y figure pas.

Intitulé du champ		Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Actif immobilisé			Terres agricoles Garage		
	Adresse du bien	Texte sur plusieurs lignes		Oui	
	Code postal	Cinq chiffres		Oui	
	Commune	Texte libre		Oui	
	Superficie du bâti	Nombre entier		Oui	Indiquez la superficie du bien en m². S'il s'agit d'un terrain non bâti, indiquez « 0 ».
	Superficie du non bâti	Décimal		Oui	Indiquez la superficie du terrain en ha. Si le bien ne comporte aucun terrain non bâti, indiquez « 0 ».
	Année d'acquisition	Année		Oui	Précisez l'année durant laquelle ce bien est entré dans le patrimoine de la SCI. Si son acquisition s'est faite en plusieurs étapes, indiquez l'année la plus ancienne et précisez-le en commentaire à la fin de la rubrique.
	Mode d'acquisition	Liste ouverte	Acquisition Apport	Oui	Sélectionnez dans la liste la manière dont ce bien est entré dans le patrimoine la SCI ou précisez-la si elle n'y figure pas.
	Droit réel	Liste fermée	Pleine propriété Usufruit Nue-propriété	Oui	Sélectionnez dans la liste le droit réel que la SCI détient sur ce bien. Si la SCI possède des droits de plusieurs types, indiquez le détail ci-dessous en commentaire.
	Quote-part	Pourcentage		Oui	Précisez, en pourcentage, la quote-part que la SCI détient sur ce bien. Si la SCI détient des droits de plusieurs types, indiquez le pourcentage total et précisez le détail en commentaire.
	Prix d'acquisition	Nombre entier		Oui	Indiquez, en euros, la valeur de ce bien au moment où il est entré dans le patrimoine de la SCI (1 euro = 6,55957 francs). Si le bien est entré dans le patrimoine de la SCI en plusieurs étapes, indiquez la valeur totale et précisez le détail en commentaire à la fin de la rubrique
	Montant des travaux	Nombre entier		Non	Indiquez le montant total, en euros, des travaux effectués dans ce bien depuis qu'il est entré dans le patrimoine de la SCI. Si des travaux successifs ont été réalisés, précisez le détail en commentaire à la fin de la rubrique.
	Valeur vénale	Nombre entier		Oui	Indiquez la valeur vénale, à la date du fait générateur de la déclaration, des parts que la SCI détient dans le bien.
Commentaire sur l'actif immobilisé		Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.
Autres éléments de l'actif		Texte sur plusieurs lignes		Non	Précisez les éléments de l'actif hors biens immobiliers (comptes bancaires, titres...).
Passif détaillé		Texte sur plusieurs lignes		Non	Précisez la composition du passif de la société (emprunts, comptes courants d'associés...).
Valeur vénale des parts		Nombre entier		Oui	Indiquez la valeur vénale, à la date du fait générateur de la déclaration, des parts que vous détenez dans la société.
Commentaire sur la SCI		Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

3° Les autres valeurs mobilières non cotées en bourse

Texte d'aide de la rubrique	
• Cette rubrique recense l'ensemble des valeurs non cotées en bourse (par exemple, les parts de sociétés à responsabilité limitée). • Pour leur évaluation, il est possible de se référer au guide élaborée par la Direction générale des finances publiques « L'évaluation des entreprises et des titres de sociétés » (dernière édition 2006). [lien] • Si vous êtes marié sous le régime de la communauté, les valeurs non cotées de votre conjoint doivent être déclarées.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Dénomination de la société	Texte libre	Oui	
Participation	Pourcentage	Non	Indiquez le pourcentage du capital social que vous détenez. Si vous détenez des droits de plusieurs types, indiquez le pourcentage total et précisez le détail en commentaire.
Droit réel exercé sur les parts	Liste fermée Pleine propriété Usufruit Nue-propriété	Oui	Sélectionnez dans la liste le droit réel que vous détenez sur ces parts. Si vous possédez des droits de plusieurs types, indiquez le détail ci-dessous en commentaire.
Valeur vénale	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur de l'ensemble de vos participations dans cette société à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

4° Les instruments financiers

Texte d'aide de la rubrique	
• Sont notamment des instruments financiers : – les participations dans le capital de sociétés par actions ; – les titres de créance (obligations, bons du Trésor...) ; – les parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM, FIA...). • Seul le montant global du placement (par exemple du PEA) doit figurer dans la présente rubrique (et non pas son détail, participation par participation). • Si vous êtes marié sous le régime de la communauté, les instruments financiers de votre conjoint doivent être déclarés.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et prénom du titulaire	Texte libre	Oui	
Établissement	Texte libre	Non	Si vos instruments financiers sont détenus sur un compte bancaire, indiquez le nom de l'établissement qui héberge le placement.

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature du placement	Liste ouverte	Compte titre PEA Détenue directe	Oui	Si vos instruments financiers sont détenus sur un compte bancaire, sélectionnez le type de compte dans la liste. Sinon, sélectionnez « détention directe ».
Numéro de compte	Chiffres, majuscules ou espaces		Non	Si vos instruments financiers sont détenus sur un compte bancaire, indiquez le numéro du compte.
Solde ou valeur à la date de la déclaration	Nombre entier		Oui	Si vos instruments financiers sont détenus sur un compte bancaire, indiquez le solde du compte à la date du fait générateur de la déclaration. Sinon, indiquez la valeur des participations détenues à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

5° Les assurances vie

Texte d'aide de la rubrique
- Les assurances décès ne sont pas concernées, dans la mesure où le capital placé n'est pas restituable. - Le nom du bénéficiaire du contrat n'est pas demandé. - Si vous êtes marié sous le régime de la communauté, les assurances vie de votre conjoint doivent être déclarées.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et prénom du souscripteur du contrat	Texte libre	Oui	
Établissement	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de l'établissement teneur du contrat.
Référence	Texte libre	Oui	Indiquez la référence du contrat (nom et numéro).
Date de souscription	Date	Oui	
Valeur de rachat	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur de rachat du contrat à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

6° Les comptes bancaires courants et les produits d'épargne

Texte d'aide de la rubrique
- Si vous êtes marié sous le régime de la communauté, les comptes bancaires de votre conjoint doivent être déclarés. - Les comptes bancaires des enfants, y compris mineurs, n'ont pas à être déclarés. - Pour les parlementaires, le compte relatif à la gestion de l'indemnité représentative de frais de mandat n'a pas à être déclaré lorsqu'il est utilisé dans des conditions conformes aux réglementations établies l'assemblée dont vous êtes membre.

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et prénom du titulaire	Texte libre		Oui	
Établissement	Texte libre		Oui	Indiquez le nom de l'établissement bancaire teneur du compte.
Nature du compte	Liste ouverte	Compte courant Compte d'épargne Livret A LDD PEL CEL Compte espèces	Oui	Sélectionnez la nature du compte bancaire dans la liste. Si elle ne s'y trouve pas, indiquez-la.
Numéro de compte	Texte libre		Oui	Indiquez le numéro du compte bancaire à 11 chiffres, tel qu'il apparaît sur vos relevés d'identité bancaire.
Solde du compte	Nombre entier		Oui	Indiquez le solde du compte à la date du fait générateur de la déclaration (date de la nomination, de l'élection ou de la fin des fonctions).
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

7° Les biens mobiliers divers, lorsque leur valeur unitaire est égale ou supérieure à 10 000 €

Texte d'aide de la rubrique
• Ne doivent être déclarés que les biens mobiliers d'une valeur unitaire supérieure à 10 000 €. • Par exception, les collections qui ont une valeur globale supérieure à 10 000 € doivent également être déclarées. • La méthode utilisée pour valoriser les biens doit être précisée : évaluation personnelle, valeur d'acquisition (si elle correspond toujours à la valeur actuelle), valeur d'assurance, expertise... • Même les biens qui ne doivent pas être déclarés au titre de l'ISF (œuvres d'art, biens professionnels) doivent être mentionnés.

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Description du bien	Texte sur plusieurs lignes		Oui	Décrivez le bien concerné. Pour mémoire, ne doivent être déclarés que les biens dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 €.
Valeur vénale du bien	Nombre entier		Oui	Indiquez la valeur du bien à la date du fait générateur de la déclaration.
Méthode d'estimation	Liste ouverte	Valeur d'assurance Evaluation personnelle Valeur d'acquisition Expertise	Oui	Sélectionnez dans la liste la méthode que vous avez utilisée pour valoriser le bien. Si elle ne s'y trouve pas, précisez la méthode retenue.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

8° Les véhicules à moteur

Texte d'aide de la rubrique	
- Ne doivent être déclarés que les véhicules à moteur (voitures, motos, bateaux à moteur, avions...). Si un autre véhicule a une valeur supérieure à 10 000 € (un voilier par exemple), il doit figurer à la rubrique n° 7 « Biens mobiliers ». - Les véhicules en location avec option d'achat ou en crédit-bail ne doivent pas être déclarés tant qu'ils ne sont pas définitivement acquis. - La valorisation peut être faite en référence aux prix du marché (cotation argus par exemple).	

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature du véhicule	Liste ouverte	Terrestre à moteur Bateau Avion	Oui	Sélectionnez dans la liste le type de véhicule à moteur que vous possédez. S'il ne s'y trouve pas, précisez-le.
Marque du véhicule	Texte libre		Oui	Indiquez la marque et le modèle du véhicule.
Année d'acquisition	Année		Oui	Indiquez l'année à laquelle ce véhicule est entré dans votre patrimoine.
Valeur d'acquisition	Nombre entier		Oui	Indiquez la valeur du véhicule au moment où il est entré dans votre patrimoine.
Valeur vénale	Nombre entier		Oui	Indiquez la valeur vénale du véhicule à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

9° Les fonds de commerce, les clientèles, les charges et les offices

Texte d'aide de la rubrique	
- Les fonds de commerce, clientèles, charges et offices ne doivent être déclarés que s'ils entrent directement dans votre patrimoine. Ce n'est pas le cas s'ils sont détenus par une société dans laquelle vous possédez des parts (les parts de la société sont alors à déclarer en rubrique n° 3). - Le résultat fiscal à déclarer est celui de l'année précédant la déclaration ou, à défaut, le dernier résultat connu. L'année du résultat déclaré doit alors être mentionnée dans le commentaire.	

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature	Liste fermée	Fonds de commerce Clientèle Charge Office	Oui	Sélectionnez dans la liste le type de bien concerné.
Description de l'activité	Texte libre		Oui	Décrivez l'activité professionnelle exercée en relation avec le bien déclaré.
Actif	Nombre entier		Non	À compléter pour les charges et offices : mentionnez le montant des actifs à la date du fait générateur de la déclaration.
Endettement	Nombre entier		Non	À compléter pour les charges et offices : mentionnez le montant de l'endettement à la date du fait générateur de la déclaration.
Résultat fiscal	Nombre entier		Non	À compléter pour les charges et offices : indiquez le résultat fiscal de votre activité durant l'année précédant la déclaration.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Valeur vénale du fonds de commerce	Nombre entier	Non	Pour les fonds de commerce, indiquez sa valeur à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

10° Les espèces et les autres biens, dont les comptes courants de société ou les stock-options, d'une valeur supérieure ou égale à 10 000 €

Texte d'aide de la rubrique	
- Tous les biens qui n'ont pas été déclarés dans une autre rubrique, quand ils ont une valeur unitaire supérieure à 10 000 €, sont à déclarer ici. - En particulier, ceci concerne (liste non exhaustive) : - les comptes courants détenus par le déclarant dans des sociétés. Il faut alors préciser son montant et la société concernée ; - les espèces et devises. Leur valeur doit être exprimée en euros ; - les stock-options. Les personnes concernées doivent décrire les droits à options en indiquant la date, le nombre et le prix des options attribuées, ainsi que leurs conditions de cessibilité ; - les chevaux de course.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Description	Texte libre	Oui	Décrivez le bien concerné (compte courant de société, stocks options, espèces...). Pour mémoire, ne doivent être déclarés que les biens d'une valeur supérieure à 10 000 €.
Dénomination de la société	Texte libre	Non	Pour les comptes courants de société ou les stock-options, indiquez ici le nom de la société concernée.
Valeur vénale	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur vénale du bien en euros à la date du fait générateur de la déclaration.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

11° Les biens mobiliers, immobiliers et les comptes détenus à l'étranger

Texte d'aide de la rubrique	
- Tous les biens et comptes localisés à l'étranger doivent être déclarés, quelle que soit leur valeur. - Pour les comptes bancaires ou placements financiers, le nom de l'établissement bancaire, ainsi que les références du compte, contrat ou placement sont nécessaires. - Les valeurs vénales doivent être déclarées en euros.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature	Texte libre	Oui	Décrivez le bien.
Localisation	Texte sur plusieurs lignes	Oui	Indiquez toutes les informations permettant de localiser le bien (pays, ville et, le cas échéant, adresse).
Valeur vénale en euros	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur vénale en euros du bien à la date du fait générateur de la déclaration.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Description	Texte sur plusieurs lignes	Non	Pour les comptes bancaires, indiquez l'établissement teneur du compte et son numéro, tel qu'il apparaît sur vos relevés d'identité bancaire.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

12° Les éléments du passif, y compris les dettes de nature fiscale

Texte d'aide de la rubrique
- Toutes les dettes existant au jour du fait générateur de la déclaration doivent être mentionnées. - Ceci comprend notamment le passif fiscal, c'est-à-dire toute somme restant due à l'administration fiscale, à la date du fait générateur de la déclaration, alors que la date normale d'acquittement de l'impôt est passée. - En revanche, contrairement aux règles applicables en matière d'ISF, les impôts payables au cours de l'année à venir ne doivent pas être mentionnés.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Organisme prêteur ou nom du créancier	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de la personne physique ou morale créancière. Pour les dettes fiscales indiquez « DGFIP ».
Adresse du créancier	Texte sur plusieurs lignes	Non	
Nature de la dette	Texte sur plusieurs lignes	Oui	Indiquez la nature de la dette (prêt logement, créance personnelle...).
Objet de la dette	Texte libre	Oui	Indiquez l'objet de la dette (par exemple : acquisition immobilière).
Date de constitution de la dette	Date	Oui	
Montant total	Nombre entier	Oui	Indiquez le montant total de la créance (capital emprunté et intérêts).
Durée de l'emprunt	Nombre entier	Oui	Indiquez la durée initiale de l'emprunt.
Somme restant à rembourser	Nombre entier	Oui	Indiquez le total restant à rembourser à la date du fait générateur de la déclaration.
Montant des mensualités	Nombre entier	Oui	Indiquez « 0 » si non pertinent.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

13° Observations

Texte d'aide de la rubrique
- Tout commentaire peut être porté à l'attention de la Haute Autorité pour préciser le contenu de la déclaration. - Sauf mention expresse, ces observations seront rendues publiques quand il est prévu que la déclaration soit publiée. Si vous ne souhaitez pas qu'elles soient rendues publiques, merci de l'indiquer explicitement. - Pour les déclarations modificatives, veuillez indiquer ici l'événement ayant conduit à la modification de votre déclaration, sa date et son impact sur votre patrimoine.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Observations	Texte sur plusieurs lignes	Oui	

II. Format de la déclaration de situation patrimoniale de fin de mandat

1° Les revenus perçus chaque année depuis le début du mandat ou des fonctions

Texte d'aide de la rubrique	
- Doivent être mentionnés tous les revenus qui ont été perçus entre le début et la fin des fonctions considérées, y compris les revenus qui n'ont pas à figurer dans la déclaration d'impôt sur le revenu, comme ceux qui ont fait l'objet d'un prélèvement à la source (par exemple, les indemnités locales), ou qui ne sont pas imposables. - Ceci concerne les revenus perçus par le déclarant et par son conjoint, s'il est marié sous le régime de la communauté. - Les remboursements de frais n'étant pas assimilables à des revenus, ils ne doivent pas être mentionnés. Il en va de même pour les indemnités pour frais professionnels (notamment pour l'indemnité représentative de frais de mandat), dès lors qu'elles ont été utilisées conformément à leur objet. - Il est nécessaire de remplir un tableau par année d'exercice des fonctions. - Les revenus à déclarer sont les montants nets effectivement perçus.	

Intitulé du champ		Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Année		Année	Oui	
Revenus annuels du déclarant	Indemnités d'élu	Nombre entier	Non	Indiquez la totalité des indemnités perçues, le cas échéant après écrêtement, y compris celles ayant fait l'objet d'un prélèvement à la source.
	Traitements, salaires	Nombre entier	Non	
	Pensions, retraites, rentes	Nombre entier	Non	
	Revenus professionnels (BNC, BIC, BA)	Nombre entier	Non	
	Revenus de capitaux mobiliers	Nombre entier	Non	
	Revenus fonciers	Nombre entier	Non	
	Autres revenus	Nombre entier	Non	Indiquez dans cette case toutes les sommes perçues qui ne correspondent à aucune autre catégorie et précisez, en commentaire, l'origine de ces sommes.
	Plus-values mobilières	Nombre entier	Non	
	Plus-values immobilières	Nombre entier	Non	
Revenus annuels du conjoint	Indemnités d'élu	Nombre entier	Non	Indiquez la totalité des indemnités perçues, le cas échéant après écrêtement, y compris celles ayant fait l'objet d'un prélèvement à la source.
	Traitements, salaires	Nombre entier	Non	
	Pensions, retraites, rentes	Nombre entier	Non	
	Revenus professionnels (BNC, BIC, BA)	Nombre entier	Non	
	Revenus de capitaux mobiliers	Nombre entier	Non	
	Revenus fonciers	Nombre entier	Non	

Intitulé du champ		Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
	Autres revenus	Nombre entier	Non	Indiquez dans cette case toutes les sommes perçues qui ne correspondent à aucune autre catégorie et précisez, en commentaire, l'origine de ces sommes.
	Plus-values mobilières	Nombre entier	Non	
	Plus-values immobilières	Nombre entier	Non	
Commentaire		Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

2° Les événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine du déclarant

Texte d'aide de la rubrique
- Les événements majeurs portent notamment sur : – les mariages et divorces ; – les successions et donations ; – les achats et ventes de biens immobiliers ; – les emprunts contractés ou remboursés. - D'autres événements peuvent avoir eu un impact sur le patrimoine (par exemple, création ou liquidation de société...).

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nature de l'évènement	Liste ouverte	Succession Donation Mariage Divorce Achat Vente Emprunts contractés	Oui	Choisissez un événement dans la liste ou, si l'évènement ayant affecté la composition de votre patrimoine ne s'y trouve pas, décrivez-le
Conséquences sur le patrimoine	Texte sur plusieurs lignes		Oui	Indiquez les conséquences de l'évènement sur la composition de votre patrimoine.
Date de l'évènement	Date		Oui	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

III. Format de la déclaration d'intérêts

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Texte d'aide de la rubrique	
- La rubrique porte sur les activités exercées au jour de l'élection ou de la nomination et dans les cinq années précédentes. - Les fonctions ministérielles sont assimilées à des activités professionnelles et doivent donc figurer dans la présente rubrique. En revanche, les mandats et fonctions électifs sont à mentionner dans la rubrique dédiée (n° 7). - Les activités de consultant ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n° 2. - Les activités exercées à titre bénévole ne doivent être mentionnées que dans la rubrique n° 6. - Vous devez indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets mais vous pouvez indiquer des montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Employeur	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de la société ou de la personne qui vous employait pendant la période considérée. En cas d'activité exercée à titre individuel, indiquez le statut sous lequel cette activité était exercée.
Description de l'activité professionnelle	Texte libre	Oui	Décrivez l'activité exercée (intitulé du poste, missions, statut...).
Période de	Mois/Année	Oui	
A	Mois/Année	Oui	
Indiquez si les montants sont saisis en brut ou net.	Liste fermée Brut Net	Oui	
Rémunération ou gratification perçue en AAAA	Nombre entier	Oui	Saisissez le montant de la rémunération ou de la gratification perçue sur la totalité de l'année, en brut ou en net. En cas d'absence de rémunération, indiquez « 0 ».
Envisagez-vous de conserver cette activité durant votre mandat ?	Case à cocher	Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Texte d'aide de la rubrique
- La rubrique porte sur les activités de consultant exercées au jour de l'élection ou de la nomination et dans les cinq années précédentes. - Les activités de consultant doivent être déclarées dans cette rubrique quel que soit le statut sous lequel elles ont été exercées (salarié d'une société de conseil, auto-entrepreneur...). - Les activités de consultant qui ont été exercées à titre bénévole doivent également être mentionnées.

- Vous devez indiquer les rémunérations perçues chaque année pour chaque activité professionnelle déclarée. Il est conseillé de déclarer des montants nets mais vous pouvez indiquer des montants bruts. Il convient simplement de le préciser dans la case prévue à cet effet.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Employeur	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de la société ou de la personne qui vous employait pendant la période considérée. En cas d'activité exercée à titre individuel, indiquez le statut sous lequel cette activité était exercée.
Description de l'activité professionnelle	Texte libre	Oui	Décrivez l'activité exercée (intitulé du poste, missions, statut...).
Période de	Mois/Année	Oui	
A	Mois/Année	Oui	
Indiquez si les montants sont saisis en brut ou net.	Liste fermée	Brut Net	Oui
Rémunération ou gratification perçue en AAAA	Nombre entier	Oui	Saisissez le montant de la rémunération ou de la gratification perçue sur la totalité de l'année, en brut ou en net. En cas d'absence de rémunération, indiquez « 0 ».
Envisagez-vous de conserver cette activité durant votre mandat ?	Case à cocher	Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Texte d'aide de la rubrique
• Toutes les fonctions dirigeantes, qu'elles aient donné lieu ou non à rémunération, doivent être mentionnées. • Les structures concernées sont notamment les suivantes : – organismes publics : établissements publics, groupements d'intérêt public... – organismes privés : associations, sociétés, partis politiques, fondations... • Pour une société, s'entendent notamment comme participation aux organes dirigeants, les fonctions de président ou de membre du conseil d'administration, de président ou de membre du directoire, de président ou de membre du conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général délégué ou gérant. • Les fonctions dirigeantes exercées au titre d'un mandat politique ou comme représentant de l'État ou d'une collectivité doivent également être mentionnées.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Texte libre	Oui	Indiquez l'organisme dans les instances dirigeantes duquel vous siégez ou avez siégé (société, association, établissement public...).
Description de l'activité	Texte libre	Oui	Indiquez la fonction occupée (président, membre du conseil d'administration...).
Période de	Mois/Année	Oui	
A	Mois/Année	Oui	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Indiquez si les montants sont saisis en brut ou net.	Liste fermée Brut Net	Oui	
Rémunération ou gratification perçue en AAAA	Nombre entier	Oui	Saisissez le montant de la rémunération ou de la gratification perçue sur la totalité de l'année, en brut ou net. En cas d'absence de rémunération, indiquez « 0 ».
Envisagez-vous de conserver cette activité durant votre mandat ?	Case à cocher	Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Texte d'aide de la rubrique
- Sont concernées les participations détenues dans le capital d'une société, qu'elle soit française ou étrangère, ainsi que leur valorisation à la date de l'élection ou de la nomination. Ceci concerne toutes les sociétés, quelle que soit leur forme (sociétés par action, sociétés à responsabilité limitée, sociétés civiles...). - Ne sont pas concernées les participations détenues de manière indirecte, par exemple dans le cadre d'OPCVM ou de FIA. - La rémunération ou la gratification à déclarer est celle perçue durant l'année civile précédant le début des fonctions. Par exemple, pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2016, c'est la rémunération perçue au titre de l'année 2015 qui doit être indiquée. Si vous ne disposez pas de cette information, la dernière rémunération ou gratification connue doit être indiquée. L'année concernée doit alors être mentionnée dans le commentaire. - La plus-value latente (différence entre le prix d'achat et la valeur actuelle) ne doit pas être déclarée. - En cas de détention de participations dans le cadre d'une « enveloppe » globale, chaque participation doit être déclarée individuellement. Par exemple, si vous possédez un PEA avec des actions de trois sociétés différentes, ce sont ces trois types d'actions qui sont à déclarer individuellement et non pas le PEA dans son ensemble.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Identification de la société	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de la société dans laquelle vous détenez des participations.
Nombre de parts	Nombre entier	Oui	
Capital détenu	Pourcentage	Non	Indiquez le pourcentage du capital total de la société que vous détenez, s'il est connu.
Évaluation de la participation financière	Nombre entier	Oui	Indiquez la valeur totale de votre participation à la date du fait générateur de votre déclaration.
Rémunération ou gratification perçue	Texte sur plusieurs lignes	Oui	Indiquez la rémunération perçue au titre de ces participations pendant l'année précédant votre élection ou votre nomination, en précisant ses modalités de calcul (net/brut ; annuel/mensuel). Si la rémunération de l'année précédente n'est pas connue, indiquez la dernière rémunération connue et précisez l'année en commentaire.
Cette participation me confère directement ou indirectement le contrôle d'une activité de conseil.	Oui/Non	Oui (DIA ou DI de représentant français au Parlement européen)	Choisissez « Oui » si la participation déclarée vous confère, directement ou indirectement, le contrôle d'une société dont l'activité consiste principalement dans la fourniture de prestations de conseil (si DI de représentant français au Parlement européen).

			Choisissez « Oui » si la participation déclarée vous confère, directement ou indirectement, le contrôle d'une société, d'une entreprise ou d'un organisme dont l'activité consiste principalement dans la fourniture de prestations de conseil (DIA)
Dénomination de la ou des sociétés contrôlées, et nombre de part et pourcentage du capital social détenu pour chacune d'elle	Texte sur plusieurs lignes	Oui (DI de représentant français au Parlement européen)	
Dénomination de la ou des sociétés, entreprises ou organismes contrôlés, et nombre de part et pourcentage du capital social détenu pour chacun d'eux	Texte sur plusieurs lignes	Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Texte d'aide de la rubrique	
- Il est nécessaire d'indiquer le nom de votre conjoint, concubin ou partenaire de pacte civil de solidarité. Pour les déclarations rendues publiques, cette information sera retirée avant publication. - Son activité professionnelle doit aussi être mentionnée, en indiquant l'employeur et les fonctions exercées. - La rémunération perçue n'est pas demandée.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et prénom	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de votre conjoint, de votre partenaire ou de votre concubin. Dans les déclarations rendues publiques, cette information sera occultée.
Employeur	Texte libre	Oui	Indiquez le nom de la société ou de la personne qui emploie actuellement votre conjoint. En cas d'activité exercée à titre individuel, indiquez le statut sous lequel cette activité est exercée. Si votre conjoint n'exerce pas d'activité professionnelle, indiquez « néant ».
Description de l'activité professionnelle	Texte sur plusieurs lignes	Oui	Décrivez l'activité de votre conjoint (intitulé du poste, missions, statut...). La rémunération n'est pas demandée. Si votre conjoint n'exerce pas d'activité professionnelle, indiquez « néant ».
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Texte d'aide de la rubrique	
- Toutes les activités bénévoles ne sont pas concernées, mais uniquement celles qui sont susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts. Le conflit d'intérêt est défini à l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». - Ne doivent être mentionnées ici que les fonctions qui n'ont pas déjà été déclarées dans une autre rubrique.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et objet de la structure ou de la personne morale	Texte sur plusieurs lignes	Oui	Indiquez le nom de l'organisme dans lequel vous exercez une l'activité bénévole ainsi que son objet social.
Description des activités et responsabilités exercées	Texte sur plusieurs lignes	Oui	
Envisagez-vous de conserver cette activité durant votre mandat ?	Case à cocher	Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Texte d'aide de la rubrique	
- Les rémunérations, indemnités et gratifications perçues doivent être déclarées sur une base annuelle, que ce soit en brut ou en net. - Les activités bénévoles, qui n'ont donné lieu à aucune rémunération ou gratification, doivent également être déclarées.	

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Identification de la fonction élective ou du mandat	Texte libre		Oui	Indiquez le mandat ou la fonction que vous exercez (par exemple : conseiller régional, président d'une communauté de communes...)
Période de	Mois/Année		Oui	
A	Mois/Année		Oui	
Rémunération ou gratification perçue	Nombre entier		Oui	Saisissez le montant de la rémunération ou de l'indemnité perçue pour la totalité de l'année, en brut ou en net, le cas échéant après écrêtement. En cas d'absence de rémunération ou d'indemnité, indiquez « 0 ».
Indiquez si les montants sont saisis en brut ou net.	Liste fermée	Brut Net	Oui	
Envisagez-vous de conserver cette activité durant votre mandat ?	Case à cocher		Oui (DIA)	
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

8° Observations

Texte d'aide de la rubrique	
- Tout commentaire peut être porté à l'attention de la Haute Autorité pour préciser le contenu de la déclaration. - Sauf mention expresse, ces observations seront rendues publiques quand il est prévu que la déclaration soit publiée. Si vous ne souhaitez pas qu'elles soient rendues publiques, merci de l'indiquer explicitement. - Pour les déclarations modificatives, veuillez indiquer ici l'événement ayant conduit à la modification de votre déclaration, sa date et son impact sur vos intérêts.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Observations	Texte sur plusieurs lignes	Oui	

IV. Format du contenu de la déclaration d'intérêts et d'activités

1° Les collaborateurs parlementaires

Texte d'aide de la rubrique	
- Tous les collaborateurs employés doivent être déclarés, qu'ils soient employés à Paris ou en circonscription. - Pour chaque collaborateur, il est nécessaire d'indiquer s'il exerce d'autres activités professionnelles (donnant lieu à rémunération) en parallèle de ses fonctions auprès du parlementaire. La rémunération perçue à ce titre n'est pas demandée. - Les activités que le collaborateur exerce pour le compte du parlementaire ne sont pas demandées.	

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom et prénom du collaborateur	Texte libre	Oui	
Identification des autres employeurs ou structures sociales d'emploi	Texte sur plusieurs lignes	Non	Si votre collaborateur a d'autres activités, indiquez qui l'emploie en dehors de vous. S'il s'agit d'activités exercées à titre individuel, précisez le statut sous lequel elles sont exercées. Si votre collaborateur n'a pas d'autre activité que celle qu'il exerce pour vous, indiquez « néant ».
Description des activités professionnelles	Texte sur plusieurs lignes	Non	Décrivez les fonctions exercées (intitulé du poste, missions) par votre collaborateur dans le cadre de ces autres activités.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Indiquez toute précision qui vous paraît utile.

V. Format du questionnaire permettant de déterminer les modalités de gestion des instruments financiers détenus

1° Les instruments non cotés

Texte d'aide de la rubrique	
- Pour chaque type d'instruments non cotés que vous détenez et que vous avez mentionné dans l'une de vos déclarations, vous devez remplir le questionnaire proposé ci-dessous. - Une fois le questionnaire achevé, les modalités de gestion que vous devez mettre en œuvre pour cet instrument spécifique vous seront indiquées. - Répétez ensuite l'opération pour chaque type d'instruments non cotés détenus. - Une fois les modalités de gestion déterminées pour tous vos instruments non cotés, vous devez verser les justificatifs demandés dans la rubrique « Pièces jointes » accessible par le bandeau se trouvant à gauche de l'écran. Ce versement peut s'effectuer plus tard, les éléments que vous avez mentionnés sont sauvegardés sur ADEL. - Si l'un de vos instruments ne vous paraît pas entrer dans les hypothèses proposées, précisez-le en commentaire, les services de la Haute Autorité prendront contact avec vous pour déterminer les modalités de gestion appropriées. - Ces éléments ne seront en aucun cas rendus publics.	

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
Dans quel type de société ces instruments sont-ils détenus ?	Liste fermée	SARL SNC SA SAS ou SASU SCA	Oui	Choisissez le type de société dans la liste proposée. Si le type de société dans lequel vous détenez ces instruments ne figure pas dans cette liste, il ne s'agit pas d'instruments financiers et vous pouvez donc les gérer librement.
La société dans laquelle vous détenez ces instruments exerce-t-elle son activité dans votre champ de compétence	Oui/Non		Oui (sauf si membre du Gouvernement)	En cas de doute, choisissez « Oui » et précisez en commentaire.
Ces instruments sont-ils détenus par vous ou par votre conjoint ?	Par moi/Par mon conjoint		Oui (si marié sous le régime de la communauté)	
Ces instruments sont-ils nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle ?	Oui/Non		Oui (si instruments détenus par le conjoint)	Choisissez « Oui » si votre conjoint doit conserver ces instruments pour exercer son activité professionnelle, par exemple s'il s'agit du capital d'une société qu'il dirige.
Exercez-vous, parallèlement à votre fonction publique, une activité professionnelle	Oui/Non		Oui (sauf si membre du Gouvernement)	Choisissez « Oui » dans le cas où vous devez conserver ces instruments pour exercer votre activité annexe, par exemple s'il s'agit du capital d'une société que vous dirigez.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
conditionnée par la détention de ces instruments ?			
Vous êtes-vous engagé à conserver ces instruments pendant une certaine durée pour bénéficier d'un avantage prévu par la loi ?	Oui/Non	Oui	Choisissez « Oui » si vous vous êtes engagé auprès d'une administration à conserver ces instruments, par exemple pour bénéficier d'une exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune. Précisez alors en commentaire la durée pendant laquelle vous vous êtes engagé à les conserver et la raison de cette conservation.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes	Non	Précisez dans ce champ tous les éléments utiles pour déterminer les modalités de gestion de ces instruments financiers.

2° Les instruments cotés

Texte d'aide de la rubrique
• Pour chaque type d'instruments cotés que vous détenez et que vous avez mentionné dans l'une de vos déclarations, vous devez remplir le questionnaire proposé ci-dessous. Le questionnaire doit être rempli pour chaque type d'instrument (actions, obligations, part dans une SICAV, etc) et non pour chaque compte bancaire sur lequel vous détenez des instruments (PEA, compte titre, etc.). • Une fois le questionnaire achevé, les modalités de gestion que vous devez mettre en œuvre pour ces instruments spécifiques vous seront indiquées. • Répétez ensuite l'opération pour chaque type d'instruments cotés détenus. • Une fois les modalités de gestion déterminées pour tous vos instruments cotés, vous devez verser les justificatifs demandés dans la rubrique « Pièces jointes » accessible par le bandeau se trouvant à gauche de l'écran. Ce versement peut s'effectuer plus tard, les éléments que vous avez mentionnés sont sauvegardés sur ADEL. • Si l'un de vos instruments ne vous paraît pas entrer dans les hypothèses proposées, précisez-le en commentaire, les services de la Haute Autorité prendront contact avec vous pour déterminer les modalités de gestion appropriées. • Ces éléments ne seront en aucun cas rendus publics.

Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Nom de la société ou du fonds	Texte libre	Oui	Inscrivez ici le nom de la société ou du fonds d'investissement au capital duquel vous détenez des participations.
Code ISIN	Texte libre	Non	Inscrivez le code ISIN de ces instruments si vous le connaissez.
De quel type d'instrument s'agit-il ?	Liste fermée	Oui	Choisissez le type d'instrument parmi la liste proposée. En cas de doute, choisissez « Autres instruments » et précisez en commentaire.

Intitulé du champ	Mode de saisie		Saisie obligatoire	Texte d'aide
		(actions, obligations, etc.)		
Ces instruments sont-ils gérés de manière collective ?	Oui/Non		Oui	Choisissez « Oui » sur les instruments détenus sont des parts dans un OPCVM (SICAV, FCP, etc.) ou dans un fonds d'investissement alternatif (FIA).
La société dans laquelle vous détenez ces instruments exerce-t-elle son activité dans votre champ de compétence	Oui/Non		Oui (sauf si membre du Gouvernement)	En cas de doute, choisissez « Oui » et précisez en commentaire.
Ces instruments sont-ils détenus par vous ou par votre conjoint ?	Par moi/Par mon conjoint		Oui (si marié sous le régime de la communauté)	
Ces instruments sont-ils nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle ?	Oui/Non		Oui (si instruments détenus par le conjoint)	Choisissez « Oui » si votre conjoint doit conserver ces instruments pour exercer son activité professionnelle, par exemple s'il s'agit du capital d'une société qu'il dirige.
Exercez-vous, parallèlement à votre fonction publique, une activité professionnelle conditionnée par la détention de ces instruments ?	Oui/Non		Oui (si instruments détenus par le déclarant et sauf si membre du Gouvernement)	Choisissez « Oui » dans le cas où vous devez conserver ces instruments pour exercer votre activité annexe, par exemple s'il s'agit du capital d'une société que vous dirigez.
Vous êtes-vous engagé à conserver ces instruments pendant une certaine durée pour bénéficier d'un avantage prévu par la loi ?	Oui/Non		Oui	Choisissez « Oui » si vous vous êtes engagé auprès d'une administration à conserver ces instruments, par exemple pour bénéficier d'une exonération partielle de l'impôt de solidarité sur la fortune. Précisez alors en commentaire la durée pendant laquelle vous vous êtes engagé à les conserver et la raison de cette conservation.
Commentaire	Texte sur plusieurs lignes		Non	Précisez dans ce champ tous les éléments utiles pour déterminer les modalités de gestion de ces instruments financiers.

3° Observations

Texte d'aide de la rubrique			
Tout commentaire peut être porté à l'attention de la Haute Autorité pour préciser les éléments que vous avez mentionnés dans les différentes rubriques.			
Intitulé du champ	Mode de saisie	Saisie obligatoire	Texte d'aide
Observations	Texte sur plusieurs lignes	Oui	

4° Pièces jointes

Texte d'aide de la rubrique	
- Dans cette rubrique, vous devez verser les justificatifs correspondant aux différentes modalités de gestion de vos instruments financiers, telles que déterminées dans les rubriques précédentes. - Pour chaque instrument mentionné dans une des rubriques précédentes, vous devez d'abord verser un relevé de compte bancaire permettant de justifier la nature de cet instrument. - Dans certains cas, vous devez en outre verser les justificatifs suivants : ➤ Si les instruments doivent faire l'objet d'un engagement de conservation en l'état pendant la durée de vos fonctions ou une durée prévue par la loi : ○ Un justificatif de la raison pour laquelle ils doivent être conservés en l'état ; ○ Un exemplaire de la déclaration sur l'honneur de conservation en l'état, accessible sur le site internet de la Haute Autorité. ➤ Si les instruments doivent donner lieu à la conclusion d'une fiducie ou d'une convention par laquelle vous déléguez à un tiers la gestion des droits qui y sont attachés : ○ Une copie de la fiducie ou de la convention conclue. ➤ Si les instruments doivent donner lieu à la conclusion d'un mandat de gestion : ○ Une copie du mandat de gestion que vous avez conclu avec une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers.	